

6^e Trophée de la Mémoire — Règlement intérieur

ARTICLE I : INFORMATIONS GÉNÉRALES

La section Échecs du Centre Léo LAGRANGE de DÉCINES-CHARPIEU organise le jeudi 18 mai 2023 le 6^e Trophée de la Mémoire à la Salle des fêtes – 1, place Roger SALENGRO – 69 150 DÉCINES-CHARPIEU. L'inscription est ouverte à tous les joueurs français possédant une licence A ou B, ainsi qu'aux joueurs étrangers licenciés à une fédération reconnue par la FIDE.

ARTICLE II : RÈGLES DU JEU ET APPARIEMENTS

Les règles du jeu sont celles de la FIDE (93^e congrès — Chennai 2022) entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2023. L'article 5 de l'annexe A relatif aux modifications des règles du jeu en cas de compétition rapide non supervisée s'appliquera.

Les appariements se feront au Système Suisse intégral (C.04.3 FIDE Handbook / version adoptée au 87^e congrès — Baku 2016) en 9 rondes. Seront appariés à la 1^{re} ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence et réglé leur droit d'inscription.

ARTICLE III : CADENCE

Toutes les parties se joueront à la cadence de 15 minutes par joueur plus un incrément de 2 secondes par coup.

ARTICLE IV : HORAIRES DE JEU

Les inscriptions et le pointage seront clos le jour du tournoi à 10h. Tout joueur arrivant après cet horaire entrera en ronde 2.

Ronde 1 : 10h15

Ronde 4 : 12h30

Ronde 7 : 15h45

Ronde 2 : 11h

Ronde 5 : 14h15

Ronde 8 : 16h30

Ronde 3 : 11h45

Ronde 6 : 15h

Ronde 9 : 17h15

La remise des prix se déroulera vers 18h.

ARTICLE V : CLASSEMENT & DÉPARTAGES

À l'issue de la dernière ronde, le classement final sera établi au nombre de points.

Les joueurs ex-æquo seront départagés au Buchholz Tronqué, au Sonneborn-Berger, puis au Buchholz.

ARTICLE VI : DROITS D'INSCRIPTION & PRIX

Chaque participant devra s'acquitter d'un droit d'inscription. Pour toute inscription effectuée sur le site internet du club, il sera de 15€ pour les adultes et de 8€ pour les catégories U20 et moins. Une majoration de 1€ pour les jeunes et 2€ pour les adultes sera appliquée lors d'une inscription effectuée sur place.

Les prix, non cumulables, seront attribués à la place sans utilisation de système Hort.

La liste des prix sera affichée en annexe de ce règlement avant le début de la 4^e ronde.

L'organisateur se réserve le droit de modifier le montant annoncé des prix si le nombre de participants est inférieur à 80.

ARTICLE VII : FORFAITS

À l'heure du début indiqué de la ronde, le joueur ayant les noirs ou l'arbitre le cas échéant enclenchera la pendule. Si un joueur n'est pas présent devant l'échiquier, son temps s'écoulera jusqu'à épuisement.

Tout abandon non justifié sera signalé au Directeur des Sanctions pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers. L'exclusion du tournoi sera prononcée après 2 forfaits.

ARTICLE VIII : NULLE ET FIN DE PARTIE

La nulle par accord mutuel doit intervenir à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier. Les joueurs ne respectant pas ce principe de fair-play recevront un avertissement, et plus en cas de récidive.

À l'issue de la partie, les joueurs rangeront les pièces sur l'échiquier. Le vainqueur (ou les deux joueurs en cas de nullité) informera l'arbitre du résultat de la partie.

ARTICLE IX : ARBITRAGE & JURY D'APPEL

Le tournoi sera arbitré par Matthieu VIEIRA (Arbitre Fédéral Élite) et Robin TCHORDJALLIAN (Arbitre Fédéral).

Tout joueur a le droit de porter une réclamation écrite sur un quelconque fait de jeu auprès de la commission d'appel sportif de la FFE. Il doit cependant continuer la partie selon les directives de l'arbitre.

L'inscription à ce tournoi implique l'entière acceptation du présent règlement et de la Charte du Joueur jointe en annexe.

À DÉCINES-CHARPIEU, le 18 mai 2023.

L'arbitre principal
Matthieu VIEIRA

L'organisateur
Alexandre TCHORDJALLIAN